

(19)



(11)

EP 2 835 156 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
24.08.2016 Bulletin 2016/34

(51) Int Cl.:
A63C 5/052 ^(2006.01) **A63C 5/06** ^(2006.01)
A63C 7/04 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14002502.4**

(22) Date de dépôt: **18.07.2014**

(54) **Embout pour planche de glisse**

Endabdeckung für Snowboard

Tip for gliding board

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **19.07.2013 FR 1301728**

(43) Date de publication de la demande:
11.02.2015 Bulletin 2015/07

(73) Titulaire: **Salomon S.A.S.**
74370 Metz-Tessy (FR)

(72) Inventeur: **Guex, Jean-Philippe**
74330 Sillingy (FR)

(56) Documents cités:
EP-A1- 0 034 643 EP-A1- 1 329 245
EP-A1- 2 062 623

EP 2 835 156 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne les planches de glisse et notamment les skis alpins. Les skis alpins sont avant tout conçus pour pouvoir descendre des pentes recouvertes de neige. Certaines pratiques hors piste, comme par exemple, le ski de randonnée, le ski alpinisme et le free-ride impose à l'utilisateur de gravir les pentes par ses propres moyens. Pour ce faire, on peut fixer sous la semelle de glisse un dispositif anti-recul. Ce genre de dispositif appelé communément « peau de phoque » consiste en un velours textile dont les poils saillants font un angle. Pour être efficace, la peau du phoque doit se maintenir au contact de la semelle de glisse du ski. C'est pourquoi on utilise de la colle ou un matériau équivalent. La fixation est également complétée par des crochets ou des boucles dont sont pourvus les extrémités de la peau des phoques et qui s'ancrent au niveau de la spatule et/ou du talon du ski.

[0002] Le document EP 1 533 007 décrit un tel crochet. Ces crochets sont très pratiques car ils empêchent le décollement des extrémités de la peau du phoque. D'autre part, à condition que, le talon du ski ne soit pas trop épais, ils peuvent se fixer sur tous les skis. Cependant, ces crochets ne conviennent pas lorsque le talon du ski a un contour convexe trop arrondi ou trop pointu. En effet dans ce cas, le crochet peut avoir tendance à glisser, à quitter la position centrale et à détendre la fixation de la peau.

[0003] Le document EP 1 726 338 propose de modifier le talon du ski pour ménager une encoche de forme complémentaire de celle du crochet. Il assure ainsi une très bonne tenue du crochet en place. Cependant, cette solution ne pourra être utilisée que pour des skis exclusivement dédiés à la pratique de la randonnée ou du ski alpinisme. En effet, un acheteur qui n'est pas intéressé par la randonnée à ski et qui n'envisage pas la fixation de peau de phoque, ne choisira pas un ski dont le talon comporte une telle encoche pouvant être considérée comme inesthétique.

[0004] Le document EP 1 329 245 décrit une planche de glisse dont l'embout d'extrémité est amovible.

[0005] L'objectif de l'invention est donc de proposer un ski qui facilite la mise en place et la tenue des peaux de phoque. L'objectif est également de proposer un ski qui ne soit pas limité à une pratique randonnée à ski ou ski alpinisme. Enfin, l'objectif de l'invention est de réaliser des embouts d'extrémité avant et arrière qui peuvent être utilisés pour la fabrication de différents skis.

[0006] L'objectif de l'invention est atteint par la fourniture d'une planche de glisse selon la revendication 1, comportant au moins un embout d'extrémité, à l'avant et/ou à l'arrière. Cet embout d'extrémité qui a un profil extérieur rectiligne ou convexe comporte une ou plusieurs cavités qui définissent une ligne de découpe et la frontière d'une portion sécable. La ligne de découpe ainsi définie permet la cassure de la portion d'extrémité de l'embout. Les cavités peuvent traverser de part en part

l'embout. Les cavités peuvent également être borgnes et ne constituer qu'une zone d'épaisseur moindre. La ligne de découpe est rectiligne ou courbe. Elle facilite la cassure de l'embout le long de son extension. Lorsque la portion sécable de l'embout est désolidarisée de l'embout, celui-ci présente alors un segment de son contour extérieur qui est rectiligne ou concave. Ce segment correspond à la ligne de découpe. L'embout est de préférence réalisé en matière plastique.

[0007] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description et du dessin qui suit et dans lequel:

La figure 1 représente l'extrémité arrière d'un ski selon un premier mode de réalisation de l'invention.

La figure 2 représente en coupe le talon du ski de la figure 1.

La figure 3 représente le ski de la figure 1 après que la portion amovible du talon ait été découpée.

Les figures 4 et 5 représentent un deuxième mode de réalisation de l'invention.

La figure 6 représente l'extrémité avant d'un ski selon un troisième mode de réalisation de l'invention.

Les figures 1, 2 et 3 représentent la partie arrière d'un ski 1 selon un premier mode de réalisation de l'invention. L'extrémité arrière est équipée d'un embout de talon 2.

[0008] L'embout du talon 2 constitue un organe de protection des chocs et de l'usure que peut subir l'extrémité arrière des skis lorsque ceux-ci ne sont pas utilisés et sont transportés et/ou entreposés. Le talon comprend une portion interne 21 qui est noyée dans la structure interne du ski afin d'assurer à la solidarisation du talon 2 au reste du ski et une portion externe 22 qui constitue la partie saillante de l'extrémité arrière du ski.

[0009] Le contour extérieur de l'embout de talon 2 comprend sur sa partie centrale un segment qui est légèrement convexe. L'embout 2 est percé de deux cavités 4 au regard de ce segment convexe. Les cavités 4 sont allongés et orientés selon une ligne 5 qui définit un contour légèrement concave. Les deux cavités 4 sont séparées l'une de l'autre par un pont central 7. Chacune des cavités 4 est séparée du bord de l'embout par un pont latéral 8.

[0010] Le pont central 7 et les ponts latéraux 8 ont une amplitude moindre que l'allongement des cavités 4.

[0011] L'embout de talon est par exemple réalisé par moulage ou injection d'une matière thermoplastique.

[0012] La ligne 5 constitue une ligne de découpe suivant laquelle il est relativement aisé de couper. En effet seuls les deux ponts latéraux 8 et le pont central 7 ont besoin d'être sectionnés. Le professionnel (vendeur, loueur, réparateur) ou l'utilisateur lui-même peut, à l'aide d'une pince casser la portion sécable 6. La ligne de découpe facilite la cassure manuelle de l'extrémité de l'embout.

[0013] La figure 3 représente l'extrémité du ski alors que la portion sécable 6 a été découpée. L'extrémité pré-

sente alors un contour extérieur concave. Ainsi lorsqu'une peau de phoque 9 est mise en place au moyen d'un crochet 11, celui-ci ne risque pas de se détendre en glissant latéralement.

[0014] Les figures 4 et 5 représentent un mode de réalisation alternatif de l'invention. Dans cette réalisation, les cavités 4 sont plus nombreuses mais le principe d'une portion aisément sécable reste identique. Dans cette réalisation, les cavités 4 ne sont pas traversantes. Une languette 10 de très faible épaisseur obstrue chaque cavité 4. Ces languettes 10 n'empêchent pas la cassure de la portion sécable de l'embout le long de la ligne de découpe 5 mais elles rigidifient la liaison entre la portion sécable 6 et le reste de l'embout arrière 2.

[0015] La figure 6 représente la partie avant d'un ski selon un autre mode de réalisation de l'invention. La partie relevée du ski constitue une spatule 12. L'extrémité avant de cette spatule est équipée d'un embout de spatule 13. Deux cavités 4 traversent l'embout 13 et définissent une ligne de découpe 5 et une portion sécable 6.

[0016] L'invention ne se limite pas aux quelques modes de réalisation décrits ici à titre d'exemple et comprend toute réalisation selon l'objet des revendications.

Revendications

1. Planche de glisse (1) comportant au moins un embout d'extrémité (2), **caractérisé en ce qu'il** comprend une portion sécable (6), prévue pour faciliter la cassure de l'embout.
2. Planche de glisse selon la revendication 1, **caractérisée en ce qu'**au regard de ladite portion sécable (6) le contour extérieur dudit embout d'extrémité est sensiblement rectiligne ou convexe et **en ce que** lorsque ladite portion sécable est désolidarisée de l'embout, celui-ci comporte un segment de contour extérieur qui est concave.
3. Planche de glisse selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** l'embout comporte une cavité (4) définissant partiellement la frontière de ladite portion sécable.
4. Planche de glisse selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** l'embout comporte plusieurs cavités (4) alignées selon une ligne de découpe (5).
5. Planche de glisse selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** l'embout comporte une zone de plus faible épaisseur.
6. Planche de glisse selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce qu'il** s'agit de l'embout avant.
7. Planche de glisse selon l'une des revendications 1

à 6, **caractérisée en ce qu'il** s'agit de l'embout arrière.

8. Planche de glisse selon l'une des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** l'embout est réalisé en matière plastique.

Patentansprüche

1. Gleitbrett (1), umfassend mindestens eine Endabdeckung (2), **dadurch gekennzeichnet, dass** sie einen abtrennbaren Abschnitt (6) umfasst, der zur Erleichterung des Abbrechens der Endabdeckung vorgesehen ist.
2. Gleitbrett nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die äußere Kontur der Endabdeckung bezüglich des abtrennbaren Abschnitts (6) im Wesentlichen geradlinig oder konvex ist und dass die Endabdeckung, wenn der abtrennbare Abschnitt von ihr gelöst ist, ein äußeres Kontursegment umfasst, das konkav ist.
3. Gleitbrett nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Endabdeckung einen Hohlraum (4) umfasst, der teilweise die Grenze des abtrennbaren Abschnitts definiert.
4. Gleitbrett nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Endabdeckung mehrere Hohlräume (4) umfasst, die entlang einer Schnittlinie (5) ausgerichtet sind.
5. Gleitbrett nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Endabdeckung einen Bereich mit geringerer Dicke umfasst.
6. Gleitbrett nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** es sich um die vordere Endabdeckung handelt.
7. Gleitbrett nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** es sich um die hintere Endabdeckung handelt.
8. Gleitbrett nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Endabdeckung aus Kunststoffmaterial hergestellt ist.

Claims

1. Snowsports board (1) comprising at least one end piece (2), **characterized in that** it comprises a break-off portion (6) which is provided in order to promote breaking of the end piece.

2. Snowsports board according to Claim 1, **characterized in that**, with regard to said break-off portion (6), the outer contour of said end piece is essentially straight or convex, and **in that** when said break-off portion is separated from the end piece, the end piece comprises an outer contour segment which is concave. 5
3. Snowsports board according to Claim 2, **characterized in that** the end piece comprises a cavity (4) defining, in part, the boundary of said break-off portion. 10
4. Snowsports board according to Claim 3, **characterized in that** the end piece comprises multiple cavities (4) aligned along a cutout line (5). 15
5. Snowsports board according to one of Claims 1 to 4, **characterized in that** the end piece comprises a region of lesser thickness. 20
6. Snowsports board according to one of Claims 1 to 5, **characterized in that** the end piece in question is the front end piece. 25
7. Snowsports board according to one of Claims 1 to 6, **characterized in that** the end piece in question is the rear end piece.
8. Snowsports board according to one of Claims 1 to 7, **characterized in that** the end piece is made of plastic. 30

35

40

45

50

55

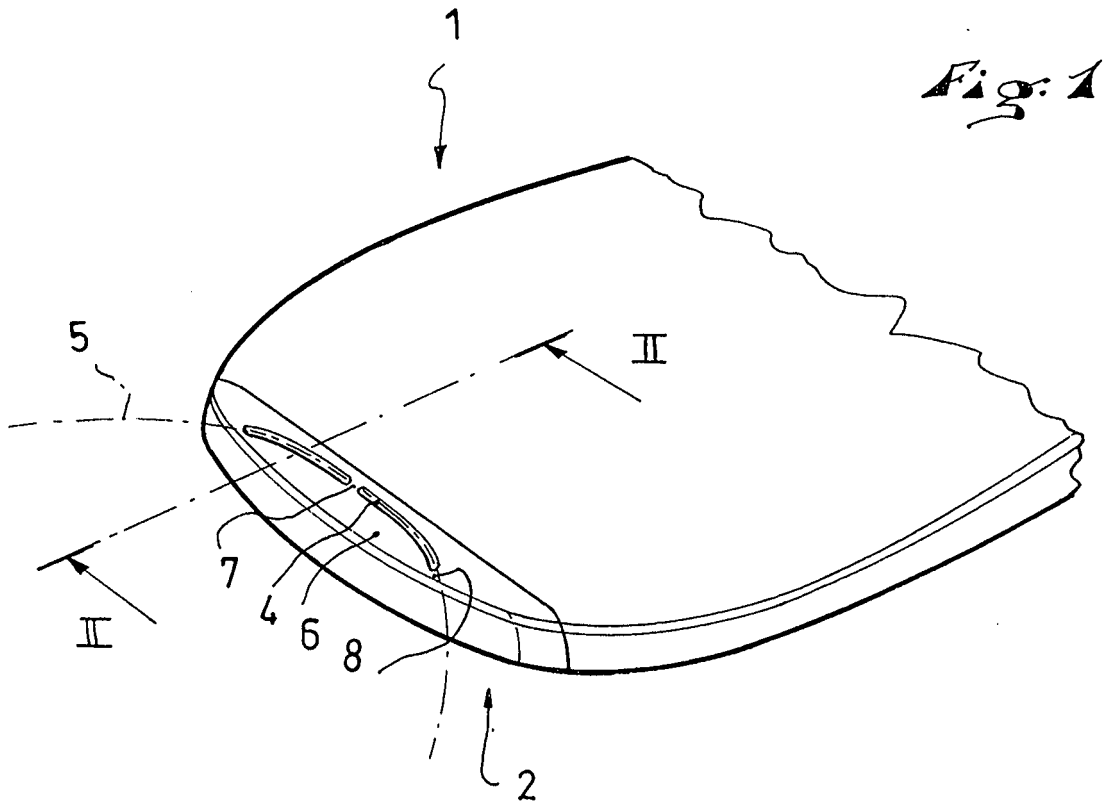


Fig. 2

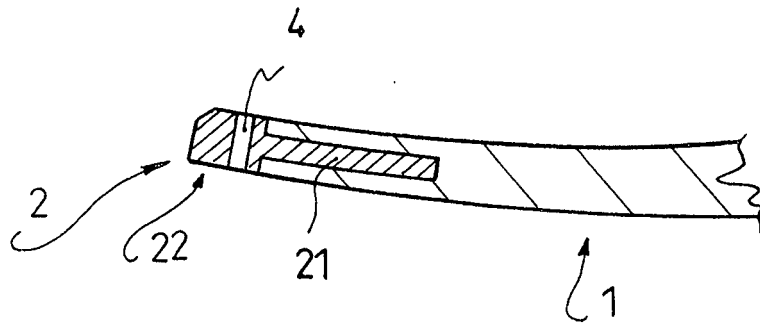


Fig. 3

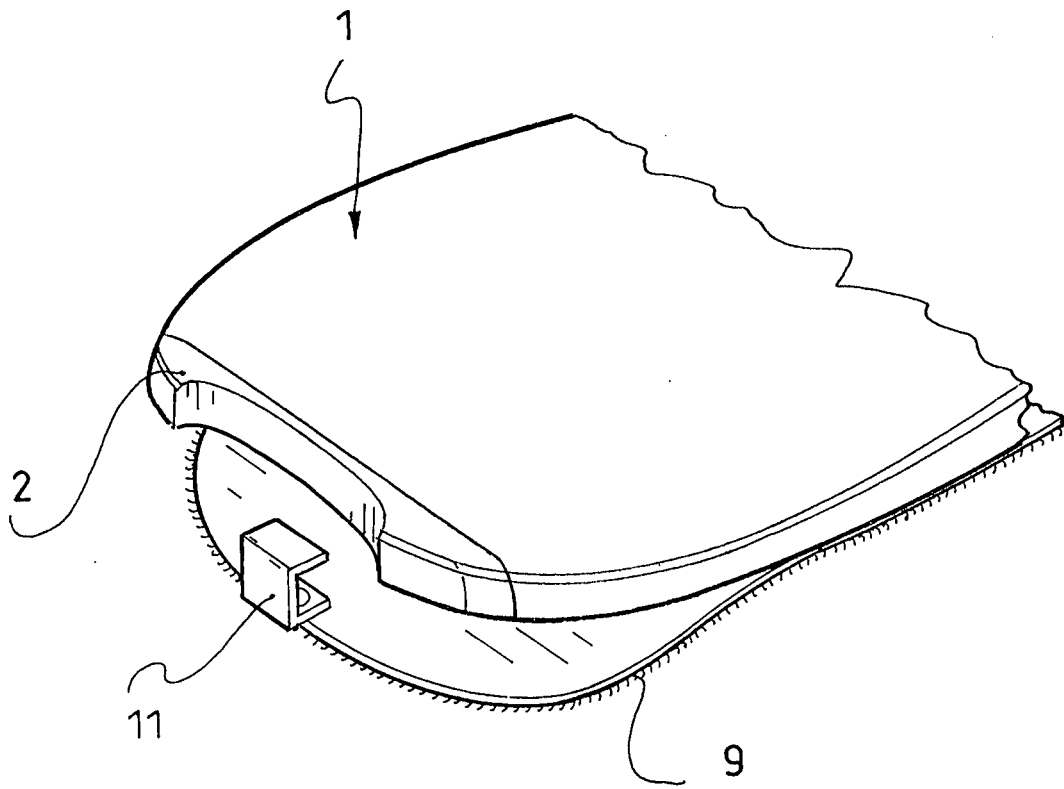


Fig. 4

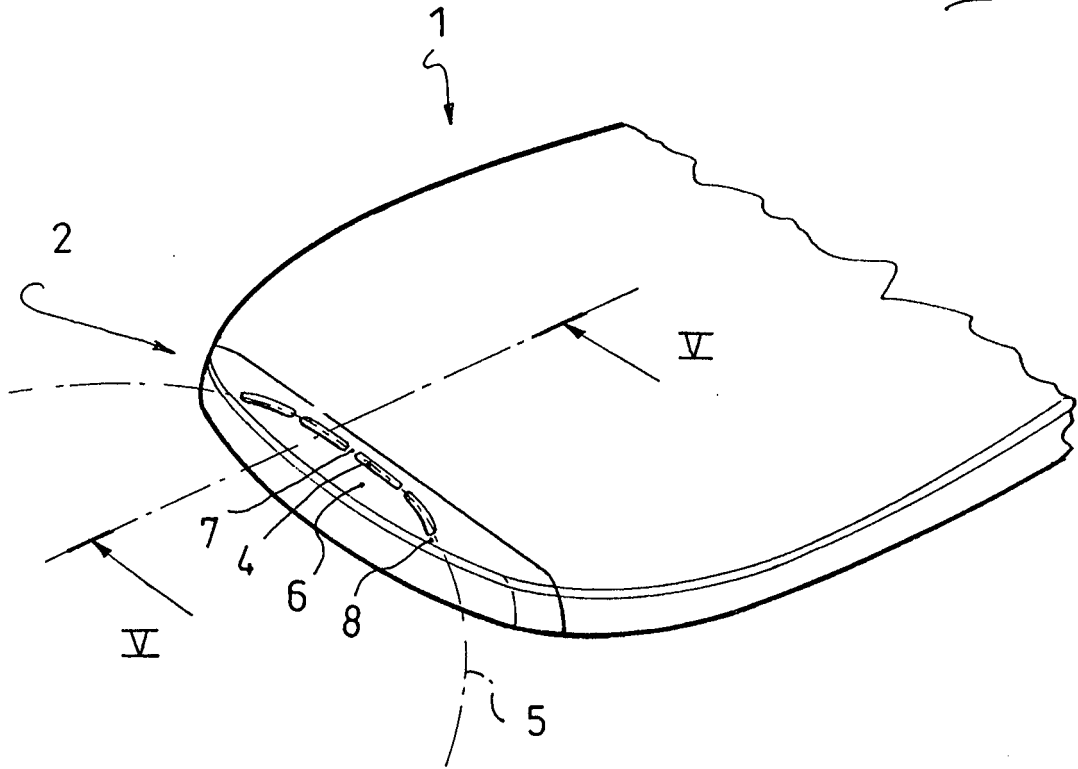
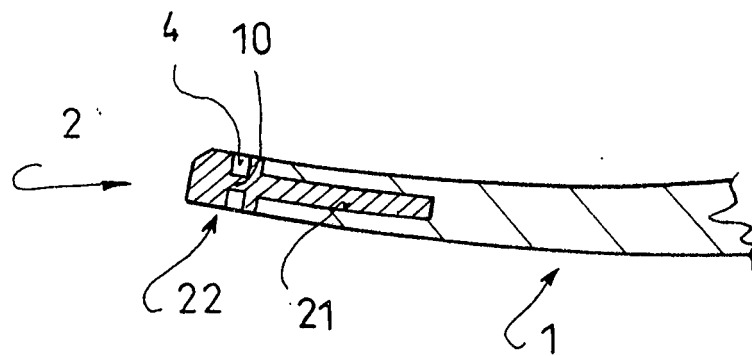


Fig. 5



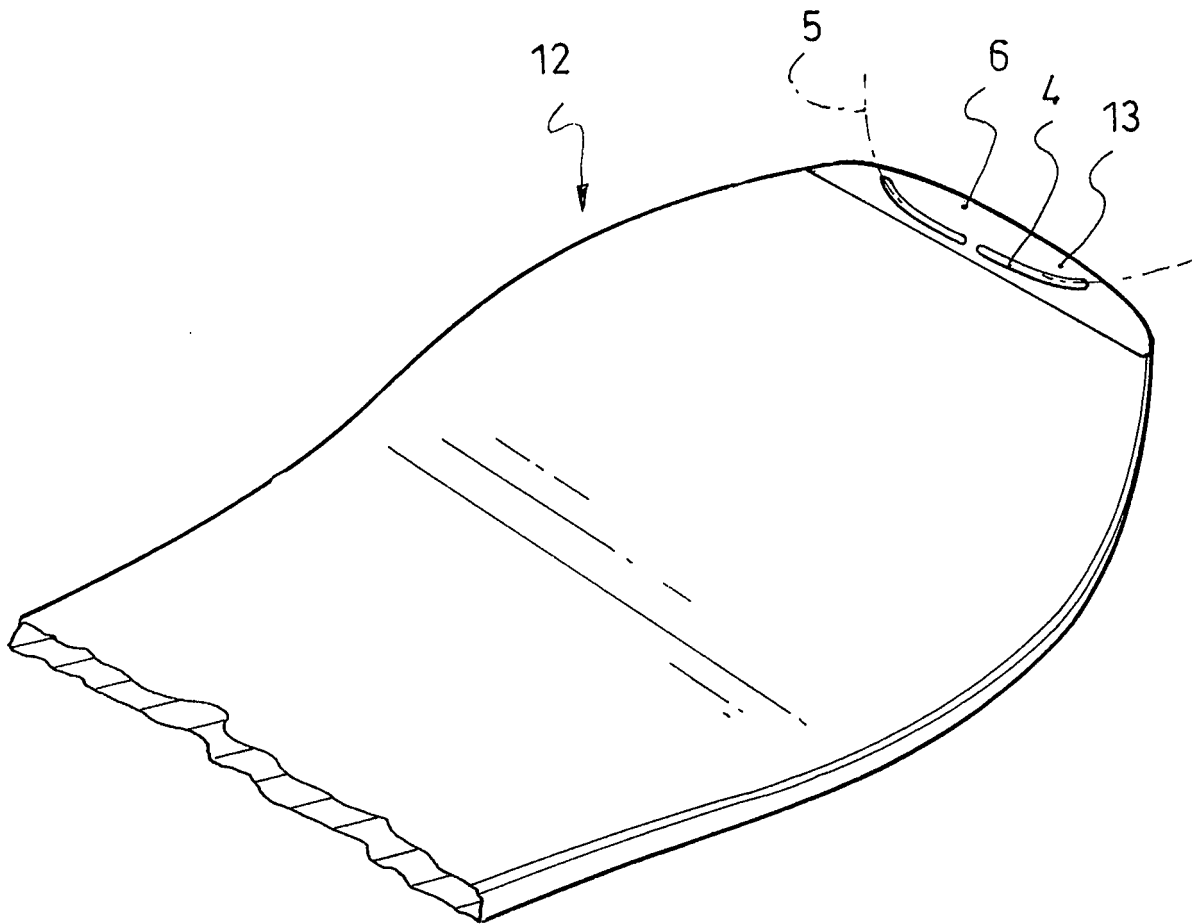


Fig. 6

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1533007 A [0002]
- EP 1726338 A [0003]
- EP 1329245 A [0004]